

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2024

Direction Education, Jeunesse et Politique de la Ville - N°15.04.2024.46

**Objet : Tarification des activités portées et proposées par la structure jeunesse municipale -
Approbation**

Date de la convocation : 06 mai 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Madame Mélanie DELACOUR a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur DEM Ibrahim.

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Hawa HAMIDOU

RAPPORTEUR : David BEAUCOUSIN

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La délibération du Conseil Municipal, N° 13.04.2023.56, du 10 mai 2023 autorisant la création du service jeunesse municipale et la validation du projet éducatif.
- Le projet éducatif indiquant la mise en place d'une cotisation annuelle et d'une grille tarifaire pour les activités avec un intervenant ou les sorties, en fonction du quotient familial du foyer pour les Cléonnais et pour les hors commune.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tarification structure jeunesse - annule et remplace envoi précédent

Date de transmission de l'acte : 17/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/05/2024

Numéro de l'acte : 15-04-2024-46 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240516-15-04-2024-46-DE

Date de décision : 16/05/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

CONSIDERANT :

- Que la ville de Cléon s'engage dans l'accompagnement de l'enfant et du jeune dans son parcours socio-éducatif et culturel.
- Qu'une aide financière est attribuée à la Ville par le partenaire la Caisse d'Allocation Familiale de Seine Maritime dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs à destination des jeunes de 11 à 17 ans.
- Qu'une participation financière des familles est demandée par une cotisation annuelle et une participation aux animations extérieures, avec un tarif dégressif selon le quotient familial :

Soit, une cotisation annuelle forfaitaire différenciant les jeunes cléonnais des extérieurs :

Cléonnais	15 €
Extérieurs	25 €

Et une participation par tranche de Quotient Familial (QF) pour les sorties et les activités particulières (nécessitant des intervenants) :

Tranches	QF	Cléonnais			Extérieurs		
		T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	0 à 350	1,75 €	3,50 €	7 €	2,65 €	5,25 €	10,50 €
2	351 à 700	2,50 €	5 €	10 €	3,75 €	7,50 €	15 €
3	701 à 1050	3 €	6 €	12 €	4,50 €	9 €	18 €

- Que la collectivité élargit son offre de loisirs en proposant des stages thématiques et des séjours.
- Que la participation du jeune à un stage à thème ou à un séjour favorise son épanouissement et la découverte d'activités nouvelles.

Monsieur l'Adjoint au maire chargé de la citoyenneté, de l'éducation, de la culture et de la jeunesse propose d'élargir la tarification des activités de la structure jeunesse par la mise en place de deux tarifs supplémentaires T4 et T5, et en appliquant le cadre suivant :

- T1 pour une sortie ou intervenant impliquant un coût prestation de 0.01€ à 9.99€
- T2 pour une sortie ou intervenant impliquant un coût prestation de 10€ à 19.99€
- T3 pour une sortie ou intervention impliquant un cout prestation de 20€ à 39.99€
- T4 pour un stage thématique durant une semaine ou un séjour de 1 à 2 nuits.

- T5 pour un séjour durant de 3 à 4 nuits.

Tranches	QF	Cléonnais					Extérieurs				
		T1	T2	T3	T4	T5	T1	T2	T3	T4	T5
1	0 à 350	1,75 €	3,50 €	7 €	10€	20€	2,65 €	5,25 €	10,5 0 €	15€	30€
2	351 à 700	2,50 €	5 €	10 €	15€	35€	3,75 €	7,50 €	15 €	22.5 €	52.5 €
3	701 à 1050	3 €	6 €	12 €	20€	50€	4,50 €	9 €	18 €	30€	75€

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés,

- **22VOIX POUR** : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Fabienne TELLIEZ (pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU), Mélanie DELACOUR (pouvoir à M. Rachid ARBI), Coumba SALL (pouvoir à Mme Monique COLOMBOTTI), Alexandra EMERY (pouvoir à M. Jean-David HOUNKPATI), MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Guy KIVATA (pouvoir à M. Rosario TARSIA), Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, Corine PALMENTIER (pouvoir à M. Frédéric MARCHE), MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM.
- **3 ABSTENTION** : Mme Laëtitia LEFEBVRE (pouvoir à M. Marc BOURREAU), M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

APPROUVE la mise en place de deux tarifs supplémentaires T4 et T5 pour la tarification des activités portées et proposées par la structure jeunesse municipale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à l'application de cette délibération.

Pour copie conforme,
Cléon, le 16 mai 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 17/05/2024

Transmis en Préfecture le : 17/05/2024

